② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABONITE GROUPE — Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 13 06 2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

						N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue	Biens			215	214	
		Services *			217	218	24 000
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	2
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	24 002
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier :				242	60 158
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	312		244	433
	Rémunérations du personnel *					250	10 600
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 983
	Dotations aux amortissements *					254	
				dont amortissement du fonds de commerces		255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	29
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				Total des charges d'exploitation (II)		264	76 203
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(52 202)
	Produits financiers (III)	280	135 450	Charges financières (V)		294	26
	Produits exceptionnels (IV)					290	725 625
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	126 241
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	13 390
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	669 216

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 669 216 — 314

							N	N-1
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	13 391	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	268	330	72 687	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *septies* D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	995		ZFU-TE (44. *octies* A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	991		JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	128			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	994						
	ZFPANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements et souscriptions	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *septdecies*)	992		Zone de développement prioritaire	993			
	Créance née au report en arrière du déficit					346		350 684 730
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	855		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	843			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	848		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	847			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	048		Déduction exceptionnelle amélioration de conduite (art 39 decies E)	211			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	758		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G)	849			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2						352	70 304	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					358		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2						370	70 304	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

BASE Experts-comptables Janvier 2024

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Liasse fiscale au 30 juin 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) ① **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise ABONITE GROUPE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

SIRET 8 0 9 8 2 2 2 3 2 0 0 0 3 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 0 6 Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 4

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
		Total I (5) 044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * 068		070	
		Autres * (3) 072	234 449	074	234 449
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	567 750	086	567 750
	Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II 096	802 199	098	802 199
		Total général (I + II) 110	802 199	112	802 199

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	106 594
	Résultat de l'exercice	136	669 216
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	781 310
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 121
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 169)	172	13 017
	Comptes courants d'associés	173	6 750
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	20 888
	Total général (I + II + III)	180	802 199

RENVOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 675 521

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Expert-comptables janvier 2024

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ABONITE GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180)
1 Place Charles de Gaulle
SIREN 809 822 232 RCS VERSAILLES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 669 216 euros de la manière suivante :

- La somme de ..... . 540 000 euros
A la distribution d'un dividende

Le dividende revenant à chaque action est fixé à …….. 1 080 euros

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Il est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

- Le solde soit la somme de ..... . 129 216 euros
Au compte « autres réserves »

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par décision des associés en date du 22 Octobre 2024.

